



Centre Technique
Régional pour la
Déficience Visuelle

CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL POUR LA DÉFICIENCE VISUELLE

FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE DU CTRDV LOCOMOTION

Définition de la locomotion :

L'instructeur de locomotion est un professionnel du domaine paramédical. Il met en place un ensemble de techniques et de stratégies permettant aux personnes déficientes visuelles de se déplacer avec aisance et sécurité de la façon la plus autonome possible. Il est amené à travailler auprès d'un public de tout âge, non voyant ou malvoyant avec ou sans troubles associés.

Bilan/ Evaluation

Suite à la demande, le bilan pourra s'effectuer au CTRDV, dans la famille ou à l'école, au cas par cas.

Le bilan a pour objectif de :

- Déterminer si le jeune a une indépendance dans ses déplacements en adéquation avec son âge, ses besoins, son projet de vie.
- Evaluer au niveau fonctionnel ses capacités visuelles, motrices, sensorielles et cognitives sollicitées en déplacement en situations réelles. (nuit / jour / milieu connu / inconnu / urbain / rural)
- Objectiver comment le jeune perçoit, analyse, et s'approprie l'environnement. (prise de repère / orientation / anticipation des obstacles / patrimoine visuel / prise de risque / mise en danger).
- Déterminer si le jeune a mis en place des stratégies de compensation, sinon l'informer sur celle-ci.
- Informer, tester, ou préconiser des outils de compensations tels que verres teintés, monoculaire, GPS, canne longue, canne électronique, chien guide.
- Proposer des interventions ponctuelles auprès des personnes encadrant l'enfant : équipe de suivi, milieu scolaire, AVS...
- Proposer une prise en charge.

Lorsqu'un bilan a déjà été effectué par l'un de ses homologues (ex : instructrice de locomotion d'un S3AIS), **un bilan par l'instructrice de locomotion du CTRDV sera de nouveau effectué** : pour se réapproprier les informations, les actualiser si besoin et pour apporter un regard complémentaire. Suite à ce bilan, l'instructrice de locomotion pourra proposer à l'équipe de suivi des objectifs de prise en charge associant techniques palliatives et préconisation de matériel optique.

Après le bilan, l'instructrice de locomotion rédige un compte-rendu de ses observations et propose à l'équipe et à la famille des axes de prise en charge écrits (objectifs). **Ces axes seront discutés, puis validés par l'équipe et la famille.**

C'est l'équipe du SAAIS qui détermine, dans le cadre du projet personnalisé du jeune, si la prise en charge en locomotion doit être mise en place. Dans l'affirmative, le service peut ré interpellé le CTRDV par écrit pour demander la prise en charge.

Modalités de saisine

Toute demande de bilan est formalisée sur un formulaire spécifique qui est adressé au CTRDV, accompagné des éléments de dossiers :

- Au minimum le certificat ophtalmologique précisant la pathologie visuelle et l'AV œil par œil corrigée (qui sera adressé au médecin ophtalmologiste du CTRDV)
- Le compte-rendu de l'ESS
- Le projet personnalisé, Les comptes rendus de synthèse, de PEC individuelles,...
- Les signes d'alertes identifiés justifiant la demande de bilan

La prise en charge en locomotion

Après le bilan, l'instructeur en locomotion doit déterminer les besoins de la personne déficiente visuelle en termes de déplacement, afin de débiter une prise en charge pour palier ses gênes, et ses manques. La prise en charge en locomotion va permettre à la personne déficiente visuelle d'acquérir d'avantage d'autonomie dans ses déplacements, tout en étant en sécurité.

Les prises en charge s'effectuent principalement en extérieur. La locomotion fait appel à des capacités que va devoir développer la personne déficiente visuelle :

- l'audition (se situer par rapport aux bruits, évaluer leur distance.
- le toucher, avec la canne qui identifie les obstacles ou avec les pieds qui peuvent ressentir les différentes textures du sol
- la mémoire, la représentation mentale, la concentration.

Les objectifs de prise en charge sont de :

- Déterminer le trajet le plus sécurisant pour l'enfant
- Proposer les différentes techniques et outils spécifiques à la locomotion.
- Lui donner conscience de ses capacités et de ses limites afin d'être capable d'assurer sa sécurité (sécurité psychique et physique).
- Transmettre aux parents ou proches les techniques que le jeune s'approprié.
- Etablir un lien ou sensibiliser les différents acteurs qui gravitent autour de la personne déficiente visuelle (élèves, enseignants, famille, AVS...).
- Facilite l'insertion sociale, scolaire, professionnelle.

La prise en charge s'effectue selon les objectifs définis par l'instructeur de locomotion lors de son bilan. Ces objectifs pourront être **remis à jour** quand l'instructeur de locomotion et/ou l'enfant, et/ou la famille, et/ou l'équipe le jugeront nécessaires.

Les axes de prise en charge sont très divers selon l'enfant, son âge, son indépendance, son envie et son milieu. Ils peuvent donc être portés sur :

- Sensibilisation auprès des parents : travail sur l'autonomie de leur enfant.
- Information et sensibilisation auprès des professionnels et personnel enseignant en relation avec l'enfant.
- Sensibilisation dans les lieux de vie de l'enfant : Ecole, internat, cantine, loisir....
- Travail en équipe pluridisciplinaire pour l'harmonisation des différentes interventions auprès de l'enfant.
- Travail sur les différents lieux de vie de l'enfant et à différents moments en fonction de ses projets de vie.
- Echange, contacts avec des organismes tel que TCL, SNCF, COURLY voirie, architecte: sécurité autour des déplacements du Déficient Visuel.
- Lien et échanges avec des professionnels opticiens Basse Vision.
- Recherche et formation des nouvelles technologies dans les déplacements.